

Lettre à nos frères prêtres

N° 108 - Décembre 2025

Lettre trimestrielle de liaison de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

(L'actualité quotidienne de la Fraternité Saint-Pie X : www.laportelatine.org)

DU CHANTIER DE NOTRE-DAME A L'ÉGLISE CATHOLIQUE

La cathédrale Notre-Dame de Paris est un symbole universellement connu de la France chrétienne. Chaque année, des millions de visiteurs viennent l'admirer et s'imprégner de son rayonnement spirituel.

Cependant, l'histoire de ce monument n'a pas été « un long fleuve tranquille ». Il a fallu deux siècles de travail acharné pour la bâtir. Profanée au cours de la Révolution française, elle fut restaurée en profondeur par Viollet-le-Duc. Le 15 avril 2019, comme nous le savons tous, elle fut ravagée par un violent incendie. Le défi fut alors lancé de la restaurer à nouveau en moins de cinq ans et, grâce à l'engagement de nombreux artisans d'exception, ce pari a été tenu.

L'histoire tourmentée de cette église n'est-elle pas aussi l'histoire de l'Église catholique elle-même ? S'intéresser à Notre-Dame ne nous conduit-il pas à réfléchir à ce que vit aujourd'hui la sainte Église ?

N'a-t-il pas fallu des siècles d'efforts et de souffrances pour que l'Église se propage à travers le monde en dépit des persécutions, des violents assauts dont elle a été l'objet ? Comme l'écrivait saint Pie X dans sa *Lettre sur le Sillon* : « Quand on songe à tout ce qu'il a fallu de forces, de science, de vertus surnaturelles pour établir la cité chrétienne, et les souffrances de millions de martyrs, et les lumières des Pères et des Docteurs de l'Église, et le dévouement de tous les héros de la charité, et une puissante hiérarchie née du Ciel, et des fleuves de grâce divine, et le tout édifié, relié, compénétré par la vie de Jésus-Christ ! ».

Aujourd'hui, l'Église catholique fait face à un péril plus grand encore. A l'image de l'incendie de 2019, il s'agit d'une menace ourdie de l'intérieur. Paul VI lui-même, dont le nom restera à jamais attaché à la crise que traverse l'Église catholique depuis Vatican II, souligna ce caractère inédit le 8 décembre 1968 : « L'Église se trouve à une heure d'inquiétude, d'autocritique. On dirait même d'autodémolition. C'est comme un bouleversement intérieur, aigu et complexe (...). L'Église, peu à peu, en vient à se frapper elle-même ».

A l'instar des compagnons qui ont œuvré pour nous donner une cathédrale resplendissante, nous devons avoir à cœur, chacun à notre place et selon les desseins de la Providence, de nous engager dans la reconstruction de l'Église à la suite du cyclone qui l'a dévastée.

Mais comme ces artisans, nous ne devons user que des techniques et des matériaux traditionnels. L'Église ne retrouvera véritablement sa splendeur que si nous restons fidèles à la même foi, à la même Écriture sainte, au même catéchisme, au même sacrifice de la Messe, aux mêmes sacrements, à la même morale, à la même vie spirituelle, la vie de la Croix, que nous a enseignée notre divin Maître.

Nous ne pourrions nous-mêmes contribuer à ce renouveau nécessaire de l'Église que par l'union à Dieu, se réalisant par l'application au devoir d'état, la résignation dans les épreuves, la stabilité de notre orientation vers Dieu, et finalement par une charité profonde et rayonnante.

Car, comme Notre-Dame, l'Église catholique ne pourra être restaurée que dans la fidélité à sa Tradition.

Abbé Gonzague Peignot +

Éditorial

p. 1 – Du chantier de Notre-Dame à l'Église catholique,
par Monsieur l'abbé Gonzague Peignot

p. 2 – Marie corédemptrice et médiatrice des grâces

p. 6 – Discours autour du concile Vatican II

p. 8 – Examen critique des nouveaux sacrements

MARIE CORÉDEMPTRICE ET MÉDIATRICE DES GRÂCES

Un récent document romain intitulé « *Mater populi fidelis* » affirme que la doctrine et l'expression de « Marie corédemptrice » et de « Marie Médiatrice de toutes grâces » sont tout à fait inopportunes, et ne devraient plus être employés.

Le lecteur de ce texte a du mal à en comprendre l'urgence : car il ne semble vraiment pas y avoir actuellement dans l'Église une bataille féroce autour de cette doctrine de la Corédemption et de la Médiation universelle de la Vierge Marie. Donc, ce texte va, sans réelle nécessité, blesser la piété simple de beaucoup de chrétiens, et prétendre interdire la libre discussion entre théologiens, pourtant toujours admise dans l'Église : « La médiation corédemptrice de la Vierge, écrit par exemple le cardinal Journet, est universelle personnellement, la Vierge étant assumée par le Christ pour être corédemptrice de tout ce dont il est rédempteur » (*L'Église du Verbe incarné*, III, p. 587).

Ce document propose des objections contre ces titres attribués à Marie, mais elles ont toutes été traitées depuis longtemps par les auteurs. Par exemple : « Si Marie est Corédemptrice, alors le Christ n'est plus l'unique Rédempteur ». Or cette doctrine de la Corédemption repose précisément, de la façon la plus claire et la plus explicite, sur l'unicité de la Rédemption de tous les hommes par le Christ.

Le document dit aussi que cette affirmation de la Corédemption, ayant besoin d'explications, doit pour cette raison être écartée. Mais qui peut dire que le dogme fondamental du christianisme, le mystère de la sainte Trinité, d'un seul Dieu en trois Personnes, n'a pas besoin d'explications, et d'explications complexes ? Or qui prétend écarter ce dogme à cause de ce besoin d'explications ?

Enfin, ce document romain balaie d'un revers de main un enseignement et une pratique solidement enracinés dans l'Écriture et la Tradition. Il serait facile de citer d'innombrables textes de saints et de grands auteurs spirituels qui utilisent en toute tranquillité ces expressions et la doctrine qu'elles impliquent. Au point que (c'est un témoignage du document romain lui-même) le Pape Jean-Paul II a utilisé à sept reprises le terme de « Corédemptrice » attribué à Marie.

Nous nous contenterons ici de citer quelques documents émanant du Magistère pontifical des derniers siècles, qui utilisent les notions et les mots de « Corédemptrice » et de « Médiatrice de toutes grâces » pour la Vierge. En sorte que nous avons là un enseignement magistériel parfaitement clair et particulièrement constant, mais dans un sens nettement opposé au document « *Mater populi fidelis* ».

Benoît XIV

Bulle *Floriosæ Dominæ* (1748) : « Marie est comme le canal céleste duquel descendent dans le sein des malheureux mortels les eaux de toutes les grâces ».

Pie VII

Lettre à l'Ordre des Servites de Marie (1806) : « Notre Mère très aimante est la dispensatrice de toutes les grâces ».

Pie IX

Encyclique *Ubi primum* (1849) : « Car vous savez parfaitement, Vénérables Frères, que le fondement de Notre confiance est en la très sainte Vierge ; puisque c'est en elle que Dieu a placé la plénitude de tout bien, de telle sorte que, s'il y a en Nous quelque espérance, s'il y a quelque faveur, s'il y a quelque salut, Nous sachions que c'est d'elle que Nous le recevons parce que telle est la volonté de celui qui a voulu que nous eussions tout par Marie ».

Bulle *Ineffabilis Deus* (1854) : « C'est pourquoi, de même que le Christ, Médiateur de Dieu et des hommes, ayant pris la nature humaine, efface le sceau de la sentence qui était contre nous, et l'attache en vainqueur à la croix, de même la très sainte Vierge, unie à lui par un lien étroit et indissoluble, avec lui et par lui exerçant des hostilités éternelles contre le serpent venimeux, et triomphant pleinement de cet ennemi, a écrasé sa tête de son pied immaculé ».

Léon XIII

Encyclique *Supremi apostolatus officio* (1883) : « En effet, la Vierge exempte de la souillure originelle, choisie pour être la Mère de Dieu, et par cela même associée à lui dans l'œuvre du salut du genre humain, jouit auprès de son Fils d'une telle faveur et d'une telle puissance que jamais la nature humaine et la nature angélique n'ont pu et ne peuvent les obtenir. (...) A cette fin, Nous estimons que rien ne saurait être plus efficace et plus sûr que de Nous rendre favorable, par la pratique religieuse de son culte, la sublime Mère de Dieu, la Vierge Marie, dépositaire souveraine de toute paix et dispensatrice de toute grâce, qui a été placée par son divin Fils au faite de la gloire et de la puissance, afin d'aider du secours de sa protection les hommes s'acheminant, au milieu des fatigues et des dangers, vers la Cité éternelle ».

Encyclique *Superiore anno* (1884) : « Aussi longtemps, en effet, que l'esprit de prière sera répandu sur la maison de David et sur les habitants de Jérusalem, Nous conserverons la ferme confiance que Dieu nous exaucera un jour, et que, prenant pitié de la condition de l'Église, il entendra les prières de ceux qui l'implorent par Celle qu'il a lui-même voulu établir la dispensatrice des grâces célestes ».

En 1885, Léon XIII approuva une prière à Jésus et à Marie qui fait référence à la Vierge Marie en tant que « corédemptrice du monde », en italien, « *corredentrice del mondo* », en latin, « *mundo redimendo coadiutrix* » (ASS, tome XVIII, année 1885, p. 93).

Encyclique *Quamquam pluries* (1889) : « De même que la très sainte Vierge est la Mère de Jésus-Christ, elle est aussi la Mère de tous les chrétiens qu'elle a enfantés sur la montagne du Calvaire, au milieu des suprêmes souffrances du Rédempteur crucifié ».

Encyclique *Adjutricem populi* (1895) : « Car de là, selon les desseins de Dieu, la Vierge a commencé à veiller sur l'Église, à nous assister et à nous protéger comme une Mère, de sorte qu'après avoir été coopératrice de la Rédemption humaine, elle est devenue aussi, par le pouvoir presque immense qui lui a été accordé, la dispensatrice de la grâce qui découle de cette Rédemption pour tous les temps. (...) C'est de là aussi que s'élèvent à bon droit de nombreuses louanges de tout pays et de tout rite, se multipliant à travers les siècles ; tels que les titres qui lui sont donnés de notre Mère, notre Médiatrice, de Réparatrice du monde entier, de Dispensatrice des dons de Dieu ».

Encyclique *Jucunda semper* (1894) : « Au près de la croix de Jésus se tenait debout Marie, sa Mère, laquelle, émue pour nous d'une immense charité, afin de nous recevoir pour fils, offrit elle-même volontairement son Fils à la justice divine, mourant en son cœur avec lui, transpercée d'un glaive de douleur ».

Constitution apostolique *Ubi primum* (1898) : « Dès que, par le plan secret de la divine Providence, Nous avons été élevé à la chaire suprême de Pierre..., spontanément la pensée nous est allée à la grande Mère de Dieu et son associée à la réparation du genre humain ».

Encyclique *Parta humano generi* (1901) : « Certes, rien ne peut être plus efficace pour nous concilier la faveur de la Vierge Marie et nous mériter les grâces les plus salutaires, que d'entourer des plus grands honneurs possibles les mystères de Rédemption auxquels nous voyons qu'elle n'a pas seulement assisté, mais participé ».

Saint Pie X

Encyclique *Ad diem illum* (1904) : « La conséquence de cette communauté de sentiments et de souffrances entre Marie et Jésus, c'est que Marie "mérita très légitimement de devenir la réparatrice de l'humanité déchue" (*De Excellentia Virginis Mariæ*, c. IX), et, partant, la dispensatrice de tous les trésors que Jésus nous a acquis par sa mort et par son sang.

« Certes, l'on ne peut dire que la dispensation de ces trésors ne soit un droit propre et particulier de Jésus-Christ, car ils sont le fruit exclusif de sa mort, et lui-même est, de par sa nature, le Médiateur de Dieu et des hommes. Toutefois, en raison de cette société de douleurs et d'angoisses, déjà mentionnée, entre la Mère et le Fils, a été donné à cette auguste Vierge "d'être auprès de son Fils unique la très puissante médiatrice et avocate du monde entier" (Pius IX, in *Bull. Ineffabilis*).

La source est donc Jésus Christ, "de la plénitude de qui nous avons tout reçu" (Jn 1, 16) (...). Mais Marie, comme le remarque justement saint Bernard, est "l'aqueduc" ; ou, si l'on veut, cette partie médiane

qui a pour propre de rattacher le corps à la tête et de transmettre au corps les influences et efficacités de la tête, Nous voulons dire le cou. (...) Parce que Marie l'emporte sur tous en sainteté et en union avec Jésus-Christ, et qu'elle a été associée par Jésus-Christ à l'œuvre de la Rédemption, elle nous mérite *de congruo*, comme disent les théologiens, ce que Jésus-Christ nous a mérité *de condigno*, et elle est le ministre suprême de la dispensation des grâces ».

Un décret du Saint-Office du 26 juin 1913 a loué « l'habitude d'ajouter au nom de Jésus, celui de sa Mère, notre corédemptrice, la bienheureuse Vierge Marie ». La même congrégation a accordé, le 22 janvier 1914, une indulgence pour la récitation d'une oraison dans laquelle Marie est appelée « corédemptrice du genre humain ».

Benoît XV

Lettre *Inter solidacia* (1918) : « En s'associant à la Passion et à la mort de son Fils, la Vierge a souffert comme à en mourir (...) pour apaiser la justice divine ; autant qu'elle le pouvait, elle a immolé son Fils, de telle façon qu'on peut dire avec raison qu'avec lui elle a racheté le genre humain. Et, pour cette raison, toutes les sortes de grâces que nous puisons dans le trésor de la Rédemption viennent à nous, pour ainsi dire, des mains de la Vierge douloureuse ».

Lettre aux évêques des États-Unis (1919) : « De même que l'Université sera le lieu où, comme des rayons vont au centre, les étudiants catholiques viendront se réunir, ainsi, Nous en avons la confiance, non seulement ceux qui sont ou seront agrégés au nombre des étudiants, mais encore tous les catholiques de ces États auront les yeux tournés vers cette sainte église placée sous la protection de la Vierge immaculée, dispensatrice de toutes les grâces, comme vers leur propre sanctuaire, et y viendront en grand nombre manifester leur religion et leur piété ».

Encyclique *Fausto appetente die* (1921) : « Saint Dominique était, en effet, persuadé de deux choses : d'une part, Marie est si puissante auprès de son divin Fils que toutes les grâces accordées par Dieu aux hommes leur sont toujours données par l'intermédiaire et au gré de la sainte Vierge ; d'autre part, Marie est si bonne et si miséricordieuse que, accoutumée à secourir spontanément ceux qui souffrent, elle est absolument incapable de repousser ceux qui implorent son secours ».

En 1921, Benoît XV fit préparer une messe de « Marie Médiatrice de toutes grâces », qui fut concédée très largement à tous ceux qui en faisaient la demande (diocèses, congrégations religieuses, etc.).

Pie XI

Lettre apostolique *Galliam, Ecclesiae filiam primogenitam* (1922) : « La Vierge Mère en personne, trésorière auprès de Dieu de toutes les grâces, a semblé, par des apparitions répétées, approuver et confirmer la dévotion du peuple français ».

Lettre *Explorata res* (1923) : « Celui-là n'encourra pas la mort éternelle, qui jouira surtout à son dernier moment de l'assistance de la très sainte Vierge. Cette opinion des docteurs de l'Église, confirmée par le sentiment du peuple chrétien et par une longue expérience, s'appuie surtout sur ce fait que la Vierge douloureuse fut associée à Jésus-Christ dans l'œuvre de la Rédemption ».

Bref *Ad B.V.M. a sacratissimo Rosario in Valle Pompeiana* (1925) : « Souvenez-vous aussi qu'au Calvaire vous avez été constituée corédemptrice, collaborant avec la crucifixion de votre cœur au salut du monde, avec votre Fils crucifié ».

Lettre apostolique *Cognitum sane* (1926) : « Nous, pour qui rien n'est plus cher que de voir la dévotion du peuple chrétien s'éveiller de plus en plus envers la Vierge, qui est la trésorière de toutes les grâces auprès de Dieu, pensons que nous devons exaucer ces souhaits ».

Encyclique *Miserentissimus Redemptor* (1928) : « A Nos vœux et à Nos efforts, que Marie la Vierge très bienveillante et la Mère de Dieu daigne sourire, elle qui nous donna Jésus notre Rédempteur, qui l'éleva, qui l'offrit comme victime au pied de la croix, et qui, par sa mystérieuse union avec le Christ et par une grâce particulière reçue de lui, fut aussi Réparatrice et est pieusement appelée de ce nom. Plein de confiance en son intercession auprès du Christ qui, seul Médiateur entre Dieu et les hommes, a voulu

cependant s'associer sa Mère comme avocate des pécheurs et comme dispensatrice et médiatrice de ses grâces... ».

Allocution aux pèlerins de Vicenza (1933) : « Le Rédempteur se devait, par la force des choses, d'associer sa Mère à son œuvre. C'est pourquoi nous l'invoquons sous le titre de corédemptrice ».

Radio-message aux pèlerins de Lourdes (1935) : « Ô Mère de piété et de miséricorde, qui assistiez votre doux Fils tandis qu'il accomplissait sur l'autel de la Croix la Rédemption du genre humain, comme corédemptrice et associée de ses douleurs, conservez en nous, et accroissez chaque jour, nous vous en prions, les précieux fruits de sa Rédemption et de votre compassion ».

Encyclique *Ingravescentibus malis* (1937) : « Nous savons que tout ce qui nous est accordé nous vient du Dieu tout-puissant par les mains de la Mère de Dieu ».

Pie XII

Décret *De miraculis* pour la canonisation du bienheureux Louis-Marie Grignion de Montfort (1942) : « Le docteur Mellifluus (saint Bernard, †1153), gloire de la Bourgogne et de l'Église universelle, résume la Tradition des Pères lorsqu'il enseigne que Dieu a voulu que nous ayons tout par Marie, et cette très douce et vivifiante doctrine est admise à l'heure actuelle d'un commun accord par les théologiens ».

Encyclique *Mystici corporis* (1943) : « Ce fut Marie enfin qui, en supportant ses immenses douleurs d'une âme pleine de force et de confiance, plus que tous les chrétiens, vraie Reine des martyrs, compléta ce qui manquait aux souffrances du Christ... "pour son Corps qui est l'Église" (Col 1, 24) ».

Radiomessage aux fidèles du Portugal (1946) : « Et le Paradis vit qu'elle était réellement digne de recevoir honneur, gloire et empire, parce qu'elle était plus pleine de grâces, plus sainte, plus belle, plus sublime, incomparablement plus que les plus grands saints et les anges les plus sublimes, isolément ou réunis ; parce qu'elle était mystérieusement apparentée, dans l'ordre de l'union hypostatique, à toute la très sainte Trinité, à Celui qui, seul, est par essence la Majesté infinie, Roi des rois, Seigneur des seigneurs, en qualité de Fille première-née du Père, de Mère parfaite du Verbe et d'Épouse préférée du Saint-Esprit ; parce qu'elle était Mère du divin Roi, de Celui à qui, dès le sein maternel, le Seigneur Dieu a donné le trône de David et la royauté éternelle dans la maison de Jacob (Lc 1, 32-33) et qui, après avoir proclamé à son propre sujet que tout pouvoir lui avait été donné dans le Ciel et sur la terre (Mt 28,18), lui, le Fils de Dieu, a fait rejaillir sur sa céleste Mère la gloire, la majesté, l'empire de sa royauté ; parce que, associée, comme Mère et Ministre, au Roi des martyrs, dans l'œuvre ineffable de la Rédemption du genre humain, elle lui est également associée pour toujours, avec un pouvoir pour ainsi dire illimité, dans la distribution des grâces qui découlent de la Rédemption ».

Encyclique *Ad caeli Reginam* (1954) : « Dans l'accomplissement de la Rédemption, la très sainte Vierge fut étroitement associée au Christ. (...) En effet, "comme le Christ, pour nous avoir rachetés, est notre Seigneur et notre Roi à un titre particulier, ainsi la bienheureuse Vierge est aussi notre Reine et Souveraine à cause de la manière unique dont elle contribua à notre Rédemption, en donnant sa chair à son Fils et en l'offrant volontairement pour nous, désirant, demandant et procurant notre salut d'une manière toute spéciale" ».

Encyclique *Haurietis aquas in gaudio* (1956) : « Pour que des fruits plus abondants découlent dans la famille chrétienne et dans tout le genre humain du culte du Cœur très sacré de Jésus, les fidèles doivent veiller à l'associer étroitement au culte envers le Cœur immaculé de Marie. Puisque, de par la volonté de Dieu, la bienheureuse Vierge Marie a été indissolublement unie au Christ dans l'œuvre de la Rédemption humaine, afin que notre salut vienne de l'amour de Jésus-Christ et de ses souffrances intimement unis à l'amour et aux douleurs de sa Mère, il convient parfaitement que le peuple chrétien, qui a reçu la vie divine du Christ par Marie, après avoir rendu le culte qui lui est dû au Cœur très sacré de Jésus, rende aussi au Cœur très aimant de sa céleste Mère de semblables hommages de piété, d'amour, de gratitude et de réparation ».

DISCOURS AUTOUR DU CONCILE VATICAN II

A l'occasion du soixantième anniversaire de la clôture du concile Vatican II, et pour apporter une lumière un peu différente à cette célébration, nous reproduisons des extraits de discours prononcés durant son déroulement, (cf. Jean XXIII/Paul VI, Discours au Concile, Centurion, 1966).

Jean XXIII

« Cela pousse les hommes à s'interroger, à reconnaître plus facilement leurs propres limites, à aspirer à la paix, à apprécier la valeur des biens spirituels ; et cela accélère le processus dans lequel on peut dire que la société est déjà engagée, bien que d'une façon encore incertaine, ce processus qui conduit de plus en plus tous les individus, les classes sociales et les nations elles-mêmes à s'unir amicalement, à s'aider, à se compléter et à se perfectionner mutuellement. (...) De sorte que si l'aspect de la société humaine apparaît comme profondément changé, l'Église catholique elle aussi nous apparaît comme transformée et renouvelée ; elle connaît une unité interne plus ferme, une plus grande vigueur intellectuelle, un plus grand rayonnement de sainteté. Elle apparaît ainsi actuellement comme parfaitement prête à mener les saints combats de la foi » (Jean XXIII, Bulle *Humanae salutis* du 25 décembre 1961, convoquant le concile).

« Il arrive souvent que dans l'exercice quotidien de Notre ministère apostolique Nos oreilles soient offensées en apprenant ce que disent certains qui, bien qu'enflammés de zèle religieux, manquent de justesse de jugement et de pondération dans leur façon de voir les choses. Dans la situation actuelle de la société, ils ne voient que ruines et calamités ; ils ont coutume de dire que notre époque a profondément empiré par rapport aux siècles passés ; ils se conduisent comme si l'histoire, qui est maîtresse de vie, n'avait rien à leur apprendre et comme si du temps des Conciles d'autrefois tout était parfait en ce qui concerne la doctrine chrétienne, les mœurs et la juste liberté de l'Église. Il Nous semble nécessaire de dire Notre complet désaccord avec ces prophètes de malheur, qui annoncent toujours des catastrophes, comme si le monde était près de sa fin. (...) Aujourd'hui, l'Épouse du Christ préfère recourir au remède de la miséricorde, plutôt que de brandir les armes de la sévérité. Elle estime que, plutôt que de condamner, elle répond mieux aux besoins de notre époque en mettant davantage en valeur les richesses de sa doctrine. Certes, il ne manque pas de doctrines et d'opinions fausses, de dangers dont il faut se mettre en garde et que l'on doit écarter ; mais tout cela est si manifestement opposé aux principes d'honnêteté et porte des fruits si amers, qu'aujourd'hui les hommes semblent commencer à les condamner d'eux-mêmes » (Jean XXIII, discours d'ouverture du concile, 11 octobre 1962).

« Ce sera alors vraiment la nouvelle Pentecôte si attendue, qui enrichira l'Église de nouvelles forces spirituelles et fera rayonner davantage son esprit maternel et son action salutaire dans tous les domaines de l'activité humaine. Ce sera un nouveau bond en avant du royaume du Christ dans le monde, une nouvelle proclamation, d'une manière toujours plus profonde et plus persuasive, de la joyeuse nouvelle de la Rédemption » (Jean XXIII, discours pour la clôture de la première session du concile, 8 décembre 1962).

Paul VI

« Soyez remercié et magnifié, cher et vénéré Pape Jean, vous qui, par une inspiration divine, on doit le croire, avez voulu et convoqué ce Concile pour ouvrir à l'Église des sentiers nouveaux et faire jaillir sur terre de nouveaux flots de doctrine et de grâce du Christ Notre Seigneur, comme des sources de fraîcheur encore cachées. C'est par une décision personnelle, indépendante de toute impulsion d'ordre humain et de toute circonstance contraignante, mais comme en pressentant les desseins de Dieu et par une intuition des besoins obscurs qui tourmentent notre époque, que vous avez repris le fil brisé du premier concile du Vatican. (...) Le Concile veut être le réveil printanier d'immenses énergies spirituelles et morales, plus ou moins cachées au sein de l'Église. Il se manifeste comme un propos délibéré de rajeunissement, soit de ses forces intérieures, soit des règles qui commandent ses structures canoniques et les formes de ses rites. Bref, le Concile tend à donner

à l'Église ou à accroître en elle cette splendeur de perfection et de sainteté, que seules l'imitation du Christ et l'union mystique avec lui, dans l'Esprit-Saint, peuvent lui conférer » (Paul VI, discours pour l'ouverture de la deuxième session du concile, 29 septembre 1963).

« L'Église du Concile ne s'est pas contentée de réfléchir sur sa propre nature et sur les rapports qui l'unissent à Dieu : elle s'est aussi beaucoup occupée de l'homme, de l'homme tel qu'en réalité il se présente à notre époque : l'homme vivant, l'homme tout entier occupé de soi, l'homme qui se fait non seulement le centre de tout ce qui l'intéresse, mais qui ose se prétendre le principe et la raison dernière de toute réalité. Tout l'homme phénoménal, comme on dit de nos jours, c'est-à-dire avec le revêtement de ses innombrables apparences, s'est comme dressé devant l'Assemblée des Pères conciliaires, des hommes, eux aussi, tous pasteurs et frères, attentifs donc et aimants : l'homme tragique victime de ses propres drames, l'homme qui, hier et aujourd'hui, cherche à se mettre au-dessus des autres, et qui, à cause de cela, est toujours fragile et faux, égoïste et féroce ; puis l'homme insatisfait de soi, qui rit et qui pleure ; l'homme versatile, prêt à jouer n'importe quel rôle, et l'homme raide, qui ne croit qu'à la seule réalité scientifique ; l'homme tel qu'il est, qui pense, qui aime, qui travaille, qui attend toujours quelque chose, "l'enfant qui grandit" (Gn 49, 22), et l'homme qu'on doit considérer avec une certaine vénération à cause de l'innocence de son enfance, le mystère de sa pauvreté et sa douleur pitoyable ; l'homme individualiste et l'homme social ; l'homme "qui loue le temps passé" et l'homme qui rêve à l'avenir ; l'homme pécheur et l'homme saint ; et ainsi de suite. L'humanisme laïque et profane enfin est apparu dans sa terrible stature et a, en un certain sens, défié le Concile. La religion du Dieu qui s'est fait homme s'est rencontrée avec la religion (car c'en est une) de l'homme qui se fait Dieu. Qu'est-il arrivé ? Un choc, une lutte, un anathème ? Cela pouvait arriver ; mais cela n'a pas eu lieu. La vieille histoire du bon Samaritain a été le modèle et la règle de la spiritualité du Concile. Une sympathie sans bornes pour les hommes l'a envahi tout entier. La découverte des besoins humains (et ils sont d'autant plus grands que le fils de la terre se fait plus grand) a absorbé l'attention de notre Synode. Reconnaissez-lui au moins ce mérite, vous, humanistes modernes, qui renoncez à la transcendance des choses suprêmes, et sachez reconnaître notre nouvel humanisme : nous aussi, nous plus que quiconque, nous avons le culte de l'homme. Et dans l'humanité, qu'a donc considéré cet auguste Sénat, qui s'est mis à l'étudier sous la lumière de la divinité ? Il a considéré une fois encore l'éternel double visage de l'homme : sa misère et sa grandeur, son mal profond, indéniable, de soi inguérissable, et ce qu'il garde de bien, toujours marqué de beauté cachée et de souveraineté invincible. Mais il faut reconnaître que ce Concile, dans le jugement qu'il a porté sur l'homme, s'est arrêté bien plus à cet aspect heureux de l'homme qu'à son aspect malheureux. Son attitude a été nettement et volontairement optimiste. Un courant d'affection et d'admiration a débordé du Concile sur le monde humain moderne. Des erreurs ont été dénoncées. Oui, parce que c'est l'exigence de la charité comme de la vérité mais, à l'adresse des personnes, il n'y eut que rappel, respect et amour. Au lieu de diagnostics déprimants, des remèdes encourageants ; au lieu de présages funestes, des messages de confiance sont partis du Concile vers le monde contemporain : ses valeurs ont été non seulement respectées, mais honorées ; ses efforts soutenus, ses aspirations purifiées et bénies. (...) L'Église n'a pas dévié, mais elle s'est tournée vers l'homme. Et celui qui considère avec attention cet intérêt prépondérant porté par le Concile aux valeurs humaines et temporelles ne peut nier d'une part que le motif de cet intérêt se trouve dans le caractère pastoral que le Concile a voulu et dont il a fait en quelque sorte son programme (...). La mentalité moderne, habituée à juger toutes choses d'après leur valeur, c'est-à-dire leur utilité, voudra bien admettre que la valeur du Concile est grande au moins pour ce motif : tout y a été orienté à l'utilité de l'homme » (Paul VI, discours de clôture du concile Vatican II, 7 décembre 1965).

« Notre message veut être tout d'abord une ratification morale et solennelle de cette haute Institution [l'ONU]. Ce message vient de Notre expérience historique. C'est comme "expert en humanité" que Nous apportons à cette Organisation le suffrage de Nos derniers prédécesseurs, celui de tout l'épiscopat catholique et le Nôtre, convaincu comme Nous le sommes que cette Organisation représente le chemin obligé de la civilisation moderne et de la paix mondiale » (Paul VI, discours à l'ONU, 4 octobre 1965). ■

EXAMEN CRITIQUE DES NOUVEAUX SACREMENTS

L'abbé Claude Barthe s'adonne depuis longtemps à l'étude de la liturgie, la traditionnelle comme la nouvelle : il a déjà consacré cinq ouvrages à la question de la messe. Ici, il innove un peu, et s'aventure dans un continent moins exploré, celui des sept sacrements (le sacrement de l'Eucharistie étant traité le plus brièvement, car l'auteur renvoie plutôt à ses travaux précités).

La première partie propose des remarques générales sur la liturgie, et sur les changements produits par la réforme postconciliaire. Ensuite, l'abbé Barthe passe en revue les sept sacrements, d'une part selon la célébration traditionnelle, d'autre part selon la célébration nouvelle. Pour cette dernière, il cite à la fois les formules latines et les formules françaises approuvées officiellement, ces dernières étant souvent beaucoup plus laxistes.

Nous avons là une excellente synthèse, qui manifeste clairement le changement (radical, serait-on tenté de dire) intervenu dans la liturgie après 1965 : à de multiples égards, cela donne le vertige.

Tout prêtre devrait prendre la peine de parcourir ce livre assez court (cent pages) afin de réfléchir sérieusement à la qualité des rites qu'il célèbre pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Il y trouvera matière à des pensées très salutaires et, pourquoi pas !, à des remises en cause de sa pratique.

Yves Chiron nous propose un travail sur un sujet original, la façon dont a pu être menée une vie religieuse dans les innombrables (et très divers) camps de prisonniers du Reich allemand durant la Seconde Guerre mondiale (en se restreignant, toutefois, aux prisonniers français). Beaucoup de témoignages ont été publiés juste après le conflit, mais ils sont tombés aujourd'hui dans un certain oubli : Chiron a le mérite de les exhumer et d'en faire la synthèse.

La suite des chapitres manifeste la richesse de vie chrétienne qui a pu exister dans ces lieux plutôt sinistres par eux-mêmes. Il est ainsi question de la prière, de la messe, de la confession, des autres sacrements et cérémonies (baptême, confirmation, mariage, ordination, extrême-onction, funérailles). Encore plus étonnant, il a existé des formes de « séminaires » derrière les barbelés, au sein desquels des séminaristes et des novices religieux poursuivaient leur formation.

Cette situation inédite et, à certains égards, plutôt « baroque », a favorisé chez certains des évolutions mentales qui ont rejailli après la guerre dans les divers mouvements qui agitaient alors l'Église : mouvement liturgique, mouvement œcuménique, mouvement biblique, etc.

Pendant l'écriture de ce livre, en particulier, l'auteur affrontait lui-même une épreuve, celle du cancer. Il a tenu le journal de ce combat médical et spirituel, et nous le propose sous la forme d'un opuscule dont le sous-titre est éloquent : « La foi au cœur de la résilience ».

Claude Barthe, *Les sept sacrements d'hier à aujourd'hui*, Contretemps, 2025, 10 euros. Yves Chiron, *La liturgie dans les camps*, Cerf, 2025, 27 euros. Yves Chiron, *La traversée – Journal de mon cancer*, Via Romana, 2025, 10 euros.

Lettre à nos frères prêtres

Bulletin d'abonnement et de parrainage

Prix au numéro : 3 € ; Abonnement annuel (quatre numéros) : 10 € – pour les prêtres : 5 €

Prénom : Nom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :

- ☐ Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de 10 €
☐ Je parraine prêtre(s) pour l'abonnement annuel ; je verse donc en sus la somme de €

Chèque à l'ordre de « Lettre à nos frères prêtres », et courrier à « LNEP – 11 rue Cluseret, 92280 Suresnes Cedex ».

Nous contacter par courriel : lettreanosfrerespretres@gmail.com
 Consulter les anciens numéros : <https://laportelatine.org/publications/lettre-a-nos-freres-pretres>